



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 35612

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés rencontrées par les services pénitentiaires d'insertion et probation (SPIP) dans l'exercice de leur mission. L'administration pénitentiaire a pour mission de réaliser avec efficacité le travail de garde, elle ne doit pas pour autant délaisser ses missions de réinsertion qui sont de première importance pour éviter la récidive. Depuis le début des années 2000 des programmes d'insertion des personnes placées sous main de justice sur les 3 régions des Pays de la Loire, de Bretagne et de Basse-Normandie. Ce dispositif a fait ses preuves et son utilité et reconnu par tous. Aussi, elle souhaite savoir quelles sont les intentions du Gouvernement à l'égard des SPIP et si des garanties budgétaires sont prévues.

Texte de la réponse

Le ministère exerce la plus grande vigilance à l'égard des conditions d'exercice des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) qui ont un rôle essentiel dans la prise en charge quotidienne des personnes condamnées. Face à l'impérieuse nécessité rapidement constatée de renforcer les effectifs, le Premier ministre a annoncé le 9 octobre 2013, à l'occasion de la présentation du texte du projet de loi relatif à la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines en conseil des ministres, la création de 1.000 emplois (dont 400 dès 2014) dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation, soit une augmentation de 25 %, parmi lesquels majoritairement des conseillers d'insertion et de probation mais également personnels administratifs, psychologues etc. Cet engagement se concrétise déjà avec la formation de CPIP supplémentaires dès cette rentrée 2014 à l'ENAP. Toutefois, la réforme pénale engagée, ambitieuse, ne saurait se limiter au texte de loi ni même à la question des effectifs, pourtant essentielle. Au-delà, elle implique en effet de repenser l'identité professionnelle des métiers des SPIP qui ont vu leurs missions s'accroître de façon exponentielle et désordonnée pendant ces dernières années. Dans cette perspective, la Garde des sceaux a installé le 18 octobre 2013 un comité de pilotage chargé de coordonner des groupes de travail sur les métiers des SPIP. Ces travaux auront non seulement pour objectif de réfléchir à l'évolution des méthodes d'évaluation et de prise en charge des personnes condamnées dans la continuité des travaux de la conférence de consensus, mais également de repenser la formation, le recrutement des professionnels intervenant dans les SPIP ainsi que l'organisation même de ces services. Cette évolution des métiers et des outils mis à leur disposition est en effet indispensable à l'efficacité des prises en charge des personnes sous main de justice afin de garantir leur réinsertion pour la sécurité des citoyens. Plus largement, une réflexion est également en cours en vue d'une réorganisation de la direction centrale de l'administration pénitentiaire. De même, la Garde des sceaux a décidé du rétablissement d'un comité technique pour les SPIP au terme des élections professionnelles de fin 2014, instance qui avait été supprimé en 2011, aux fins de redonner une lisibilité à l'action de ces services. Enfin, considérant qu'une action publique rigoureuse impose qu'elle soit évaluée régulièrement, l'efficacité des politiques mises en oeuvre sera analysée au sein de l'observatoire national de la récidive et de la désistance qui sera prochainement installé par la Garde des sceaux, le décret précisant sa composition ayant été adopté le 1er août 2014.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35612

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8322

Réponse publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9895